



POLITIQUE DES REMPLACEMENTS 2023

RÈGLE ET APPLICATION

- ✓ Chaque Capitaine se doit de soumettre sa liste de joueurs réguliers (maximum 10 joueurs) via le formulaire d'inscription. Il est possible de modifier votre alignement jusqu'à la date limite d'inscription (30 AOÛT 2023) via votre « [Mon Compte](#) », accessible en haut à droite du site Internet
- ✓ Un joueur qui ne se retrouve pas sur cette liste est considéré comme un remplaçant
- ✓ Un joueur ;
 - Peut se retrouver sur la liste de plus d'une équipe d'une même catégorie. Toutefois, la règle d'appartenance s'applique ;
« Un joueur ne peut jouer avec une équipe d'une même catégorie s'il a déjà joué 3 parties avec une autre équipe de cette même catégorie. »
 - Ne peut participer aux séries, même s'il est inscrit dans la liste de régulier, s'il ne respecte pas la règle de l'éligibilité ;
« Un joueur doit avoir joué 3 parties avec une même équipe pour être éligible pour participer aux séries éliminatoires tandis que le gardien doit avoir gardé les buts 1 partie pour être éligible. »

COÛT

Il est possible pour les joueurs de se procurer une carte de remplaçant au comptoir. Il est également possible d'acheter un droit de jeu à l'unité, également au comptoir.

	COÛT	Nb. de droit de jeu
À l'unité	10,00\$	1x
Carte de remplaçant	50,00\$	5x
Gardien de but	0\$	Illimité

*Les taxes sont incluses



Comité Organisateur
DEK Hockey Saint-Hyacinthe
direction@deksth.com